

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 063-256301185-20231004-20232022-AU

Berser  
Levrault

**SYDEM**  
Dômes et  
Combrailles

2022

# Rapport Annuel

## sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



**SYDEM DOMES ET COMBRAILLES**

**Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés**

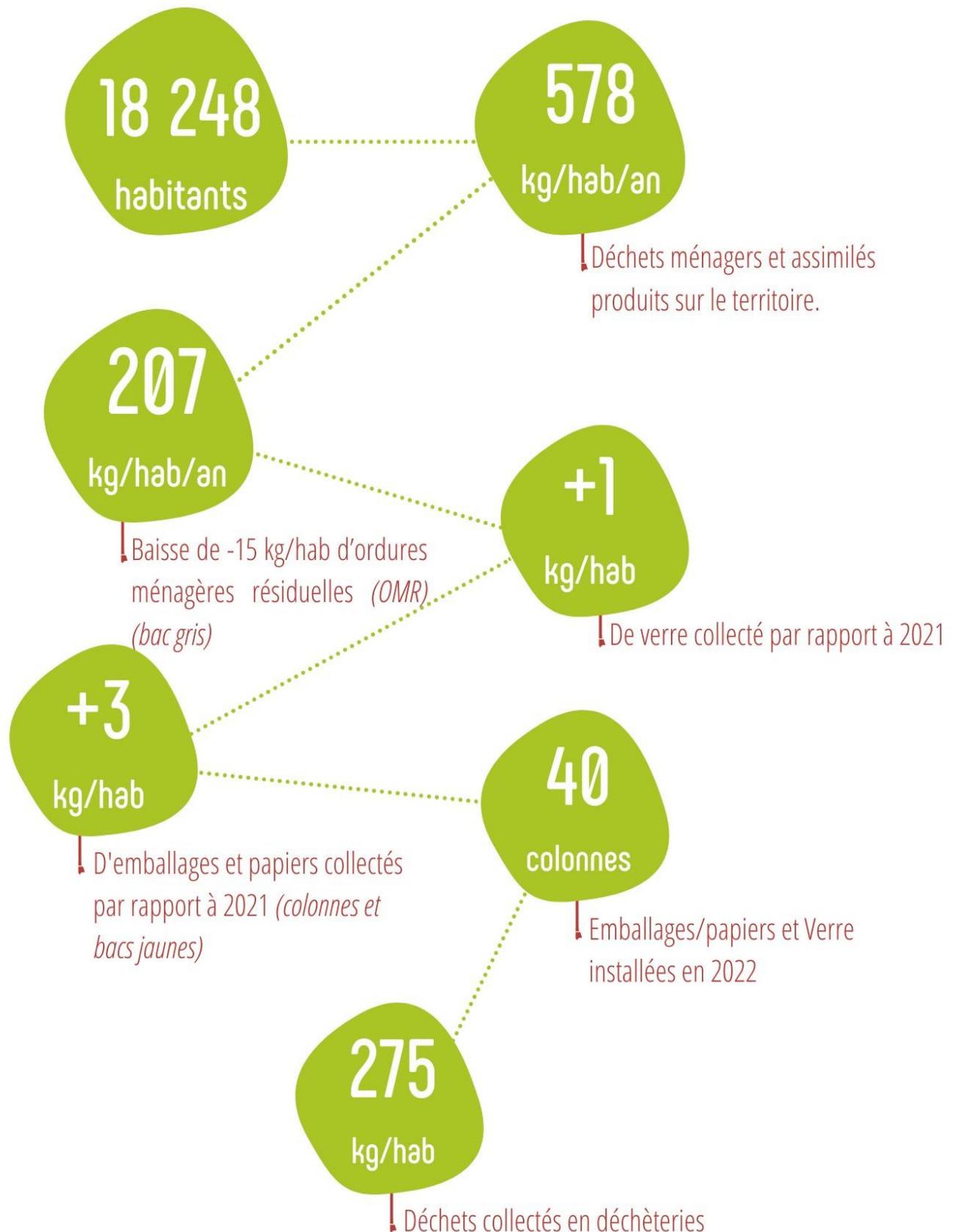
37 route de Pulvérières - Le Vauriat

63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES

04 73 73 16 83 - [www.sydem-domescombrailles.fr](http://www.sydem-domescombrailles.fr)



# Chiffres clés



# Faits marquants

## Changement de nom du syndicat et du logo



Syndicat Dômes et Combrailles



## Tout au long de l'année

Continuité de la gratuité  
des composteurs individuels

329

composteurs  
distribués en 2022



170 colonnes de verre  
186 colonnes multimatériaux  
7 colonnes cartons  
28 colonnes textiles

24 mai

Inauguration et ouverture de la  
plateforme de broyage de Nébouzat



# SOMMAIRE

<b>I CONTEXTE</b>	<b>I</b>
<b>I.1. Présentation : coopération intercommunale</b>	<b>I</b>
<b>I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets</b>	<b>3</b>
<b>I.3. Modalités d'exploitation du service</b>	<b>4</b>
<b>I.4. Emplois</b>	<b>4</b>
<b>I.5. Les marchés de fournitures</b>	<b>5</b>
<b>I.6. La gestion des déchèteries</b>	<b>5</b>
<b>II INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>5</b>
<b>II.1. La collecte des déchets ménagers</b>	<b>5</b>
<b>II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements</b>	<b>5</b>
II.1.1.a. Présentation	5
II.1.1.b. Modalités	6
II.1.1.c. Fréquence de collecte	7
II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)	7
<b>II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire</b>	<b>7</b>
II.1.2.a. Présentation	7
II.1.2.b. Quantité collectées (en tonne et en kg/hab./an)	9
<b>II.1.3. La collecte en déchèterie</b>	<b>11</b>
II.1.3.a. Présentation	11
II.1.3.b. Horaires d'ouverture	11
II.1.3.c. Conditions d'accès	11
II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)	12
<b>II.1.4 La collecte des gravats</b>	<b>12</b>
<b>II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.</b>	<b>13</b>
II.1.5.a. Présentation	13
II.1.5.b. Quantités collectées	13
<b>II.1.6 La collecte des textiles</b>	<b>13</b>
II.1.6.a. Présentation	13
II.1.6.b. Quantités collectées	13
<b>II.1.7. La collecte de l'amiante</b>	<b>14</b>
II.1.7.a. Présentation	14
II.1.7.b. Quantités collectées	14
<b>II.2. Le transfert et le transport</b>	<b>14</b>

<b>II.2.1. Le transfert</b>	<b>14</b>
<b>II.2.2. Le transport</b>	<b>16</b>
<b>II.3. Le traitement</b>	<b>16</b>
<b>II.3.1. Le Pôle VERNEA</b>	<b>16</b>
<b>II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)</b>	<b>16</b>
<b>2,4 GWh d'électricité verte produite sur la centrale de Miremont</b>	<b>17</b>
<b>II.3.3. La valorisation biologique</b>	<b>18</b>
II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours	18
<b>II.3.4. Les déchets des déchèteries</b>	<b>19</b>
<b>II.3.5. Le centre de tri</b>	<b>20</b>
II.3.5.a. Localisation des repreneurs	20
II.3.5.b. Quantités traitées (freinte déduite) (en tonne)	20
<b>III INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>21</b>
<b>III.1. Modalités de financement du service</b>	<b>21</b>
<b>III.1.1. Contribution des particuliers</b>	<b>21</b>
<b>III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers</b>	<b>21</b>
<b>III.1.3. Autres recettes</b>	<b>21</b>
<b>III.2 Indicateurs financiers du service</b>	<b>22</b>
<b>III.2.1. Dépenses de fonctionnement</b>	<b>22</b>
<b>III.2.2. Recettes de fonctionnement</b>	<b>22</b>
<b>IV LES CHIFFRES CLES</b>	<b>27</b>
<b>IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire</b>	<b>27</b>
<b>IV.2. Quantités collectées en déchèteries</b>	<b>29</b>
<b>IV.3. Quantités totales des Déchets Ménagers et Assimilés DMA (en tonnes)</b>	<b>29</b>
<b>IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)</b>	<b>30</b>
<b>IV.6. Contribution moyenne par habitant</b>	<b>30</b>
<b>V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>31</b>
<b>V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité</b>	<b>31</b>
<b>V.1.1. Prévention de la production de déchets</b>	<b>31</b>
Réduction de la production de biodéchets	31
Réduction de la production de déchets végétaux	33
Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)	35
Réduction et tri des emballages et papiers	36
Réemploi	37
Sensibilisation des scolaires	37
Mieux valoriser les déchets des déchèteries	37

Economie circulaire : création d'une dynamique avec les acteurs économiques	39
Développer les éco-événements	39
<b>V.1.2. Protection de l'air sur l'ISDND</b>	<b>39</b>
<b>V.1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND</b>	<b>39</b>
<b>V.1.4. Protection des paysages</b>	<b>39</b>
<b>V.2. Information et surveillance</b>	<b>40</b>
<b>VI CONCLUSIONS</b>	<b>40</b>

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

-----  
**Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE**

-----  
**Année 2022**

## I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SYDEM Dômes et Combrailles pour l'exercice 2022.

### I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SYDEM Dômes et Combrailles est un EPCI de 33 communes, constitué de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (pour les communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches et de 3 Communautés de Communes, la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (pour les communes de Bromont Lamothe, la Celle Beaufort, Cisternes la Forêt, Combrailles, Condat en Combrailles, Fernoël, Giat, La Goutelle, Landogne, Miremont, Montel de Gelat, Montfermy, Pontaumur, Pontgibaud, Puy Saint -, Saint Avit, Saint Etienne des Champs, Saint Hilaire les Monges, Saint Jacques d'Ambur, Saint Pierre le Chastel, Tralaigues, Villossanges et Voingt) et la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (pour les communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons) et la communauté de communes Dôme Sancy Artense (Aurières, Ceysat, Gelles, Nébouzat et Saint Bonnet près Orcival).

Le SYDEM Dômes et Combrailles regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 248 habitants.

Le Syndicat a pour **mission** de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères, dans le respect des lois françaises et européennes :

- ⇒ La collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs de regroupement ou en bacs individuels,
- ⇒ La collecte des emballages recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs de regroupement ou en bacs individuels,
- ⇒ La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, cartons, ferraille, bois, déchets verts, déchets toxiques et des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)...
- ⇒ L'exploitation, pour le compte du VALTOM, du centre de transfert et de la plateforme de broyage de Saint Ours et le suivi de la post-exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont,
- ⇒ Le suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : réduction de la production de déchets ménagers (signature d'un CODOEC avec le VALTOM).

**Le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés par le VALTOM.**

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE en vigueur, publiée au 1<sup>er</sup> janvier 2023) :

Commune	Pop. Municipale (SC) au 01/01/2023
ANCIZES COMPS (LES)	1 705
AURIERES	369
BROMONT LAMOTHE	994
CELLE LA	79
CEYSSAT	691
CHAPDES BEAUFORT	1 136
CISTERNES LA FORET	464
COMBRILLES	218
CONDAT EN COMBRAILLE	410
FERNOEL	135
GELLES	940
GIAT	796
GOUTELLE LA	622
LANDOGNE	223
MIREMONT	292
MONTEL DE GELAT	422
MONTFERMY	229
NEBOUZAT	853
PONTAUMUR	634
PONTGIBAUD	742
PULVERIERES	402
PUY SAINT GULMIER	145
SAINT AVIT	213
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	533
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	130
SAINT GEORGES DE MONS	1 914
SAINT HILAIRE LES MONGES	86
SAINT JACQUES D AMBUR	282
SAINT OURS	1 665
SAINT PIERRE LE CHASTEL	442
TRALAIGUES	72
VILLOSSANGES	369
VOINGT	39
<b>TOTAL</b>	<b>18 248</b>



**I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets**

Compétences	Compétences exercées au 31 décembre 2022		Compétences transférées		
	Depuis	Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence		
<b>Collectes OMR</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
<b>Collectes sélectives</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
<b>Déchèterie</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
<b>Transfert</b>	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	Transférée au VALTOM
<b>Traitement</b>	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	Transférée au VALTOM

### I.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective des emballages bacs jaunes	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective en Apport Volontaire	Prestation de service	1/01/2020	31/12/2022	PAPREC Auvergne
Déchèteries (accueil)	Régie depuis 2009			
Déchèteries (transfert des déchets)	Prestation de service	1/01/2022	31/12/2022 (Renouvelable jusqu'au 31/12/2025)	PAPREC Auvergne
Déchèteries (traitement des déchets)	Compétence transférée au VALTOM			
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			
Stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Compétence transférée au VALTOM, exploitation en Régie par le biais d'une convention avec le VALTOM			

### I.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs (OMR et sélective) /transfert en équivalents temps plein :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	9 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4,2 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

## I.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	SULO
Fourniture de bacs de collecte sélective	SULO
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	UTPM

## I.6. La gestion des déchèteries

Le SYDEM gère l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries en régie.

La gestion des bas de quais (transfert des déchets) est toujours assurée en prestation privée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le transfert des bennes jusqu'aux centres de traitement reste à la charge du SYDEM, mais le traitement est assuré par le VALTOM.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion bas de quai	Date du début de contrat	Date de fin du contrat (si renouvellement)
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025
Giat	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025
Pontaurmur	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2022	31/12/2025

## II INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1. La collecte des déchets ménagers

#### II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

##### II.1.1.a. Présentation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SYDEM a repris en régie la collecte des ordures ménagères (ordures ménagères résiduelles et emballages).

##### ⇒ **Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)**

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Seuls les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons sont équipés de bacs individuels.

Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Paprec Auvergne vers le Pôle de Valorisation Vernéa.

## ⇒ Collecte sélective des emballages

La collecte sélective des emballages recyclables est organisée de deux façons.

Les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons sont équipés de bacs individuels et la collecte s'effectue en porte à porte et pour une autre partie du territoire, la collecte est organisée avec des bacs de regroupement à couvercles jaunes.

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte ou en bacs de regroupement sont acheminés via le Centre de Transfert de Saint Ours jusqu'au centre de tri de Paprec Auvergne (Trivalo) à Clermont Ferrand.

### **La collecte sélective**

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
  - tous les emballages en plastique,
    - les briques alimentaires,
- tous les emballages métalliques en acier et en aluminium

### **Les ordures ménagères**

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

### II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** (660 litres) pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels sont proposés aux usagers.

### II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée une fois par semaine sur toutes les communes du SYDEM.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Toutes les communes

Elle a lieu du lundi au jeudi entre 4h00 et 12h45 ou de 13h15 à 22h00.

La collecte sélective :

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs à couvercle jaunes (Aurières, Bromont Lamothe, Ceyssat, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaumur, Pontgibaud, Pulvérières, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel), toutes les semaines depuis début mai 2021. Pour les communes des Ancizes Comps et Saint Georges de Mons, la collecte reste bimensuelle (bourgs des communes en bacs individuels).

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN/SEMI URBAIN/RURAL	Toute l'année	1 à 0,5 fois par semaine	8 151 hab.

Les autres communes du territoire bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire (colonnes aériennes).

### II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2021	2022	Evolution
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	<b>4 053 t</b> (222,49 Kg/hab.)	<b>3 780 t</b> (207,15 kg/hab.)	<b>- 6,7%</b>
<b>Collecte sélective sur 16 communes (8 151 hab. en 2022)</b>	<b>597 t</b> (53,54 kg/hab. desservi) (32,74 Kg/hab. SYDEM)	<b>532 t</b> (65,27 kg/hab. desservi) (29,15 Kg/hab. SYDEM)	<b>-10,9 %</b>
<b>Total</b>	<b>4650 t</b>	<b>4 312 t</b>	<b>-7,27 %</b>

## **II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire**

### II.1.2.a. Présentation

La collecte sélective des emballages recyclables se fait également par Apport Volontaire sur le territoire.

Le SYDEM assure la collecte en Apport Volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri Trivalo (63), en prestation de service par l'entreprise PAPREC Auvergne (63).

Des points d'apport Volontaire sont répartis sur le territoire du SYDEM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par ces PAV sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- tous les emballages (plastiques, acier, aluminium...)
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons usagés (suppression progressive des colonnes)

Les conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes se font du lundi au vendredi.

Dans le cadre de la simplification du tri mise en place le 1<sup>er</sup> mai 2021, le SYDEM a étendu les consignes de tri à tous les emballages.



Dorénavant, les barquettes, sacs, sachets, films, tubes, filets, poches, pots de yaourts, de crème, de cosmétique, sont triés comme les autres emballages.

Le SYDEM afin de pouvoir collecter les nouveaux emballages et améliorer le maillage des PAV, a acheté des nouvelles colonnes métalliques multi-matériaux. Un nouveau déploiement a eu lieu en 2022.



## II.1.2.b. Quantité collectées (en tonne et en kg/hab./an)

Grace à la simplification du tri au 1<sup>er</sup> mai 2021 et la mise en place de nouvelles colonnes en 2021 et 2022, les résultats de la collecte en Apport Volontaire sont en augmentation, notamment sur les emballages divers.

Matériaux collectés	Nb points de collecte 2022 au 31/12/2022	2021	2022	Evolution
<b>Verre</b>	170	<b>739 t</b> (40,53 kg/hab.)	<b>759 t</b> (41,61 kg/hab.)	<b>+ 2,71 %</b>
<b>Multi matériaux</b>	186	<b>230 t</b> (32,47 kg/hab. desservi) (12,61 kg/hab. SYDEM)	<b>351 t</b> (34,80 kg/hab. desservi) (19,23 kg/hab. SYDEM)	<b>52,61%</b>
<b>Huile moteur</b>	15	<b>31 t</b>	<b>21 t</b>	<b>-32,26%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1000 t</b>	<b>1131 t</b>	<b>11,58 %</b>

### Comment se positionne le SYDEM Dômes et Combrailles par rapport aux autres collectivités ?

Le ratio de la collecte des emballages (en colonnes et bacs jaunes) est de **48,38 kg/hab/an** en 2022. (ratio 2021 France rural : 51 kg/hab/an, Auvergne Rhône Alpes Rural : 45 kg/hab/an et VALTOM : 60 kg/hab/an)

Le ratio de la collecte du verre (en colonnes et bacs jaunes) est de **42 kg/hab/an** en 2022. (ratio 2021 France rural et Auvergne Rhône Alpes Rural : 42 kg/hab/an et VALTOM : 34 kg/hab/an).

**Les résultats obtenus dans le tableau ci-après représentent donc le nombre de kilogrammes de matériaux collectés par habitant concerné par l'apport volontaire, pour l'année 2022.** Les ratios sur certaines communes ayant une déchèterie ne sont pas représentatifs compte tenu de l'apport d'usagers d'autres communes.

Communes	Population		SINOE 2022		MULTIMATERIAUX		VERRE	
	Municipale	En PAV pour mutimatéri aux (estimée)	PAV	PAP	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)
AURIERES	369	214	58%	42%	8 010	37.43	16 780	45.47
BROMONT LAMOTHE	994	497	50%	50%	12 035	24.22	34 425	34.63
CEYSSAT	691	276	40%	60%	9 875	35.73	29 135	42.16
CHAPDES BEAUFORT	1 136	886	78%	22%	23 790	26.85	39 490	34.76
CISTERNES LA FORET	464	464	100%	0%	15 990	34.46	14 145	30.48
COMBRAILLES	218	218	100%	0%	3 955	18.14	5 205	23.88
CONDAT EN CLLES	410	410	100%	0%	7 395	18.04	10 550	25.73
FERNOEL	135	135	100%	0%	3 130	23.19	4 365	32.33
GELLES	940	470	50%	50%	19 720	41.96	37 265	39.64
GIAT	796	406	51%	49%	17 325	42.68	34 265	43.05
LA CELLE D'AUVERGNE	79	79	100%	0%	2 075	26.27	3 960	50.13
LA GOUTELLE	622	373	60%	40%	8 250	22.11	24 545	39.46
LANDOGNE	223	223	100%	0%	9 105	40.83	10 895	48.86
LES ANCIZES COMPS	1 705	853	50%	50%	19 855	23.29	76 985	45.15
MIREMONT	292	292	100%	0%	12 575	43.07	21 260	72.81
MONTEL DE GELAT	422	422	100%	0%	11 410	27.04	17 940	42.51
MONTFERMY	229	229	100%	0%	6 490	28.34	6 075	26.53
NEBOUZAT	853	392	46%	54%	21 265	54.19	35 595	41.73
PONTAUMUR	632	316	50%	50%	21 635	68.47	39 955	63.22
PONTGIBAUD	746	149	20%	80%	19 550	131.03	39 250	52.61
PULVERIERES	402	177	44%	56%	2 535	14.33	17 360	43.18
PUY ST GULMIER	145	145	100%	0%	3 340	23.03	8 135	56.10
SAINT AVIT	213	213	100%	0%	7 325	34.39	7 315	34.34
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	533	208	39%	61%	4 675	22.49	21 295	39.95
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	130	130	100%	0%	5 835	44.88	4 280	32.92
SAINT GEORGES DE MONS	1 914	246	13%	87%	8 395	34.13	69 575	36.35
SAINT HILAIRE LES MONGES	86	86	100%	0%	3 355	39.01	3 265	37.97
SAINT JACQUES D'AMBUR	282	282	100%	0%	9 240	32.77	10 925	38.74
SAINT OURS LES ROCHES	1 665	516	31%	69%	28 810	55.82	75 790	45.52
SAINT PIERRE LE CHASTEL	442	309	70%	30%	8 690	28.09	19 715	44.60
TRALAIGUES	72	72	100%	0%	3 060	42.50	4 540	63.06
VILLOSSANGES	369	369	100%	0%	11 050	29.95	13 495	36.57
VOINGT	39	39	100%	0%	1 660	42.56	1 590	40.77
<b>Moyenne SYDEM</b>	<b>18 248</b>	<b>10 097</b>	<b>55%</b>	<b>45%</b>	<b>351 405</b>	<b>34.80</b>	<b>759 365</b>	<b>41.61</b>

## II.1.3. La collecte en déchèterie

### II.1.3.a. Présentation

Le SYDEM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaurmur, Saint Ours).

Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment et de la commune de Mazayes (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes Marche en Combraille en Aquitaine pour une partie de ses communes (convention).

### II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaurmur	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

### II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit, inclus dans la REOM,
- Pour les Professionnels du territoire : gratuit, inclus dans la REOM.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.

**Depuis l'automne 2018, le contrôle d'accès et de gestion informatisée des déchèteries est mis en place sur les 4 déchèteries.**

Une carte d'accès individuelle et gratuite valable pour l'ensemble des déchèteries du SYDEM est délivrée aux usagers par le SYDEM Dômes et Combrailles. L'accès à la déchèterie est soumis au contrôle effectué par l'agent de la déchèterie du badge d'accès. A chaque utilisation de la carte d'accès, les heures de passage, le nom de l'utilisateur ainsi que la nature et le volume estimé des déchets sont enregistrés.

## II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2021 (en tonnes)	2022 (en tonnes)	Evolution en %
<b>Déchets valorisés</b>	Déchets verts	939	807	-14,06 %
	Matériaux d'exploitation	néant	néant	néant
	Bois	786	706	-10,18 %
	Ferrailles	144	160	+11,11 %
	Gros cartons	206	193	-6,31 %
	Papier Journaux	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre			
	Pneus	70	88	+ 25,71 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie	6,05	7,93	+ 31,07 %
	Huile alimentaire	néant	1,15	-
	Piles	4,8	4	- 16,67 %
	D.E.E.E.	205	187	-8,78 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0,6	0,85	+ 41,67 %
	Cartouches encre	Non connu	Non connu	Néant
	Radiographies	0,12	0,2	+ 66,67 %
	Gravats valorisés en ISDND/BTP	1 136	1 044	-8,1 %
	Déchets d'ameublement	439	407	-7,29 %
	Placoplatre	32	31	-3,12 %
	Déchets toxiques	79	56,9	-27,97 %
DAE valorisés	néant	néant	néant	
Encombrants incinérés	1366	1 300	-4,83 %	
<b>Sous total</b>	<b>5 414</b>	<b>4 994</b>	<b>-7,76 %</b>	
<b>Déchets non valorisés</b>	Gravats non valorisés	0	0	0
	DIB non valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants enfouis	88	29	- 67,04 %
	Amiantes cimentée	néant	néant	néant
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,5	0,37	-26 %
	<b>Sous total</b>	<b>88</b>	<b>29</b>	<b>-67,04%</b>
<b>Total des apports</b>		<b>5 502 t</b>	<b>5 023 t</b>	<b>-8,71 %</b>
		<b>301,76</b>	<b>275,26</b>	
		<b>Kg/hab.</b>	<b>Kg/hab.</b>	

## II.1.4 La collecte des gravats

Mode de collecte : en benne en déchèterie

Déchèteries : 1 044 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture ou utilisation en couche de fondation routière

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
259 tonnes	ISDND de Puy Long/saint Sauves	Matériaux de couverture
785 tonnes	COLAS Gerzat	Utilisés en couche de fondation routière

## II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

### II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) est mise en place depuis 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boîte est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenant plein, il peut être rapporté dans l'une des déchèteries du SYDEM afin d'être traité en toute sécurité.

Le SYDEM a contractualisé avec l'éco-organisme DASTRI agréé pour la collecte des D.A.S.R.I.

Les déchets de soins sont collectés par la Boîte à papiers (87).

### II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Tonnes	0,69	0,31	0,41	0,29	0,34	0,37	0,5	0,37	- 26 %

## II.1.6 La collecte des textiles

### II.1.6.a. Présentation

La collecte des textiles est mise en place sur le territoire.

En 2022, 25 points de collecte (avec parfois plusieurs colonnes) sont répartis sur le territoire. La localisation des colonnes est disponible dans l'onglet Tri du site internet du SYDEM.

### II.1.6.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Le relais (10 colonnes)	29 t	29 t	31 t	33 t	23 t	29 t	27 t	
Emmaüs (18 colonnes)	67 t	102 t	74 t	75 t	62 t	55 t	47 t	
<b>Total</b>	<b>96 t</b>	<b>131 t</b>	<b>105 t</b>	<b>108 t</b>	<b>85 t</b>	<b>84 t</b>	<b>74 t</b>	<b>-11,90 %</b>

## II.1.7. La collecte de l'amiante

### II.1.7.a. Présentation

Une nouvelle collecte d'amiante délocalisée et destinée aux particuliers du territoire a été mise en place depuis fin 2020 par le VALTOM.

Cette collecte permet de limiter les dépôts sauvages d'amiante et les dépôts en déchèterie qui est interdit, cette collecte rencontre un fort succès. Elle a permis de récupérer en 2022 (à raison de 4 collectes durant l'année) près de **13 tonnes d'amiante**.



La collecte ne concerne que **l'amiante lié** : amiante fibrociment tel que des éléments intègres de bardage, de revêtement ou de couverture (plaque plane, profilée, tôle ondulée, ardoise, plaque décorative), de canalisation (vide-ordure, cheminée, évacuation/adduction eau...), bac horticole type jardinière. **Lors des collectes, les dépôts sont limités à 100kg/an et par foyer.**

### II.1.7.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2021	2022
Collecte trimestrielle au Vauriat	11 t	13 t

## II.2. Le transfert et le transport

### II.2.1. Le transfert

Depuis l'automne 2013, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa est en service et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydinois sont désormais acheminées sur cette installation.



Par conséquent, le VALTOM, Syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SYDEM Dômes et Combrailles a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers.

Ce sont une dizaine de centre de transfert qui sont en service dans le département du Puy-de-Dôme.

Concernant le territoire du SYDEM, c'est sur la commune de Saint-Ours les Roches, au lieu-dit « Le Vauriat » qu'a été construit le centre de transfert. Celui-ci est opérationnel depuis le mois d'avril 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire dans le cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendent sur ce site, sont pesées à leur arrivée et sont ensuite dirigées vers un poste de vidage adapté aux déchets transportés.

Le vidage se fait de façon gravitaire dans une trémie permettant de diriger les déchets dans des caissons étanches situés en contrebas de la zone de déversement. Les déchets (OMR ou emballages) sont ensuite poussés et compactés dans ces caissons à l'aide d'un compacteur fixe et sont transportés par porteur jusqu'au pôle de traitement adapté.



Bas de quai



Les élus du SYDEM Dômes et Combrailles ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert les garages qui permettent d'héberger les véhicules de collecte et depuis juin 2017, les bureaux du SYDEM ont également été installés dans une travée du garage.

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
Saint Ours le Vauriat	4 312 t	oui	Route

Le transfert par bennes compactées permet de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>.

## II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
St Ours les Roches	Vernéa	ECHALIER	34 km	3 780
St Ours les Roches	Centre de tri	ECHALIER	33 km	532

## II.3. Le traitement

### II.3.1. Le Pôle VERNEA

Les Ordures Ménagère Résiduelles du SYDEM sont acheminées sur le Pôle Vernéa. Elles subissent au préalable un tri mécano-biologique, une partie est valorisée énergétiquement (67 %) et une autre partie est stabilisée puis enfouie à l'ISDND de Puy Long (33%).

Les encombrants du SYDEM sont également acheminés à Vernéa depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017.

### II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. L'exploitation du centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008, est arrêtée depuis le 31 mars 2017.

Le VALTOM s'est vu mettre à disposition l'ISDND depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et il en est devenu le gestionnaire.

Cependant, il a confié la post-exploitation de l'ISDND par le biais d'une convention au SYDEM. Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remboursées par le VALTOM au SYDEM.

Une centrale photovoltaïque a été inaugurée **le samedi 2 juillet 2022** sur le site de Miremont.



**Trois autres centrales sont en cours de finalisation sur le territoire et seront très prochainement mises en service sur Clermont-Ferrand (site de Puy-Long), Ambert et Culhat.**

**Lauréat d'un appel à projets lancé en 2019** par la Commission de Régulation de

l'Énergie (CRE) pour répondre aux enjeux de la transition énergétique tout en maîtrisant les coûts de valorisation et de traitement des déchets ménagers, VALTOM Énergie Solaire mène un projet de création de quatre centrales photovoltaïques au sol sur le département du Puy-de-Dôme.

**La transformation de ces sites d'Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en parcs photovoltaïques permet de les valoriser tout en poursuivant leur post-exploitation** (suivi réglementaire de l'impact environnemental du site, entretien du site...).

## **2,4 GWh d'électricité verte produite sur la centrale de Miremont**

Sur le site du Milliazet à Miremont, la **centrale photovoltaïque est en service depuis le début de l'année et produit sur 2 ha 2,4 GWh d'électricité par an soit la consommation de 1 330 habitants** (hors chauffage).

Les travaux, d'un coût total de 1,9 M€, se sont déroulés en deux phases :

- La première, a permis de reconverter cette ancienne installation de stockage de déchets non dangereux, en activité de 1983 à 2017 en une zone adaptée à l'implantation de panneaux solaires (protection des sous-sols, drainage, terrassement et ensemencement de la zone),
- La seconde, d'une durée de 8 mois, a consisté en l'installation de la centrale photovoltaïque en tant que telle. Après la mise en place du poste de transformation électrique, des lests (blocs de béton rectangulaires) ont été coulés sur les 2 ha du site. Les 4 785 panneaux solaires (soit 260 tables), assemblés à Toulouse par l'entreprise SunPower, ont ensuite été posés.

Afin d'encourager les habitants à devenir acteurs de leur territoire et à participer activement à la transition énergétique, **un financement participatif a été lancé pour le parc de Miremont** en début d'année 2022. L'objectif ? Permettre aux citoyens de soutenir concrètement et localement la production d'électricité renouvelable près de chez eux tout en bénéficiant directement de la valeur générée par les centrales photovoltaïques. **Plus de 130 habitants ont participé à ce financement**, pour une somme totale de près de 250 000 euros.

## II.3.3. La valorisation biologique

### II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) collectés dans les différentes déchèteries du SYDEM, produits par les services municipaux, et les professionnels.



En 2022, la quantité de déchets verts déposés est de **838** tonnes.

Cela permet de réduire considérablement le transport des déchets qui partent jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63). Dans le même temps, le VALTOM privilégie le traitement localement en développant le co-compostage. Ainsi en 2022, 51 % du broyat a été transporté chez plusieurs agriculteurs, à Cisternes la Forêt, Pulvérières et Saint Pierre le Chastel.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible régulièrement gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours et sur les autres déchèteries.

#### Quantités entrantes (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2021	2022	Evolution
Déchets verts des déchèteries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	939	816	-13,10 %
Déchets verts municipaux et des voiries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	Non pesés	Non pesés	-
Déchets verts des particuliers	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	Non pesés	Non pesés	-
Déchets verts des professionnels	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	109	22	-79,82 %
<b>TOTAL</b>				<b>1053</b>	<b>838</b>	<b>-20,42 %</b>

Les usagers apportant des branchages à la déchèterie de Saint Ours sont, dès que possible orientés directement sur la plateforme de broyage adjacente. Une partie de ces branches est broyée avec le broyeur du SYDEM. Cela permet de mettre à disposition du broyat aux usagers et/ou d'alimenter les composteurs grande capacité installés autour de la commune de Saint Ours.

Ce principe de séparation des branches est également possible sur les déchèteries des Ancizes Comps, de Pontaumur et sur la plateforme de broyage de branches de Nébouzat.

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SYDEM propose la pratique du compostage individuel auprès de ces usagers. Ainsi, 329 composteurs ont été distribués en 2022 (rappel 2021 : 340 composteurs distribués), cf chapitre 5 lié à la Prévention des déchets.

## II.3.4. Les déchets des déchèteries

### Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur ou Eco organismes	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Paprec Auvergne	Paprec Auvergne	Saint Ours (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lempty (63)
Cartons bruns	Recyclage	Paprec Auvergne	REVIPAC	Paris (75)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALLIAPUR	Lyon (69)
Piles	Traitement	Paprec Auvergne	COREPILE	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Verre	Recyclage	Paprec Auvergne	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy/Veauches (42)
Encombrants	Incinération	Paprec Auvergne	VALTOM	Clermont fd (63)
Bois traité	Valorisation	Paprec Auvergne	Paprec Auvergne	Saint Ours (63)
Meuble (DAE)	Valorisation	Praxy Centre	ECO MOBILIER	Paris (75)
Tubes néons ampoules	Valorisation	Paprec Auvergne	ECO SYSTEMES	Paris (75)
D3E	Valorisation	Paprec Auvergne	ECO SYSTEMES	Paris (75)
Déchets toxiques hors ECO DDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Déchets toxiques ECODDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	ECO DDS	Boulogne Billancourt (92)
DASRI	Incinération	La Boîte à papiers	DASTRI	Paris (75)

## II.3.5. Le centre de tri

### II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Cartonnettes	Paprec Auvergne ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Briques alimentaires	Paprec Auvergne ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Paprec Auvergne ECHALIER	Valorplast	Paris (75)
Petits flux Plastiques développement	Paprec Auvergne ECHALIER	CITEO	Paris (75)
Emballages en acier	Paprec Auvergne ECHALIER	Arcelor Mital	La Plaine (93)
Emballages en aluminium	Paprec Auvergne ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Gros de magasin	Paprec Auvergne ECHALIER	Paprec France	
Journaux – magazines	Paprec Auvergne ECHALIER	Norske Skoge	Gobley (88)
Verre	Paprec Auvergne ECHALIER	OI manufacturing	Villeurbanne (69)

### II.3.5.b. Quantités traitées (freinte déduite) (en tonne)

	2021	2022	Evolution
Journaux Magazines	206,46	192,89	-6,57 %
Gros de Magasin/Bureautiques	34,98	72,54	+107,38 %
Gros cartons	83,77	117,72	+40,53%
Cartonnettes	165,60	133,79	-19,21 %
Briques alimentaires	14,72	16,67	+ 13,25 %
Bouteilles plastiques	61,73	67,43	+ 9,23 %
Plastiques Extension consignes de tri	9,93	13,05	+31,42 %
Flux développement	16,63	28,48	+ 71,26 %
Emballage acier	30,82	28,52	-7,46 %
Emballage alu et petit aluminium	7,21	9,99	+ 38,56 %
Refus	179,18	186,37	+ 4,01 %
<b>Total</b>	<b>810,95</b>	<b>867,45</b>	<b>+ 6,97 %</b>

## III INDICATEURS FINANCIERS

### III.1. Modalités de financement du service

#### III.1.1. Contribution des particuliers

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.  
**Le SYDEM se finance principalement par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 101 €/an,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.

Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à 60 €/an.

Soit par exemple, pour une année :

- foyer 1 personne : 161 €
- foyer 2 personnes : 221 €
- foyer 3 personnes : 251 €
- foyer 4 personnes et plus : 281 €
- Résidences secondaires : 221 €...

Modalités de financement	Montant 2021	Montant 2022
REOM classique	2 427 354 €	2 618 694 €

#### III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

Le syndicat fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

#### III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré :

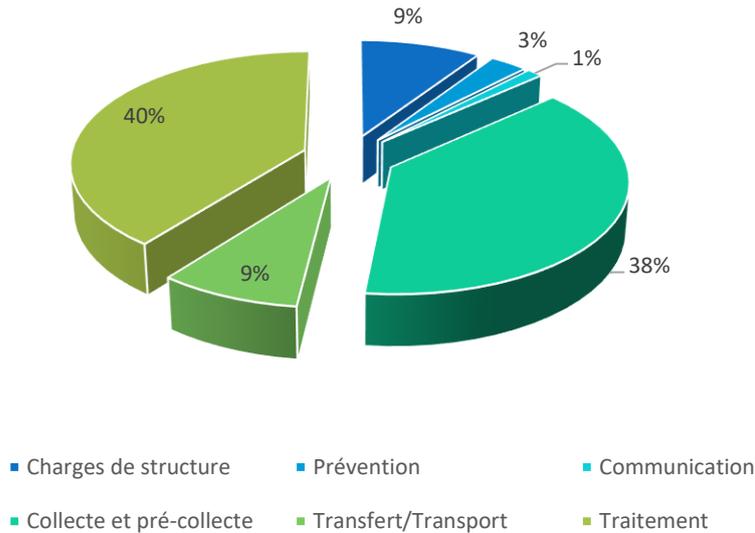
- Par des conventions signées avec des organismes agréés et principalement celui pour le recyclage des emballages : CITEO,
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport Volontaire, en bacs jaunes ou en déchèteries,
- Des aides ou subventions de la Région,
- Par les remboursements du VALTOM pour l'exploitation réalisée en régie par le SYDEM des unités de transfert/traitement du VALTOM...

## III.2 Indicateurs financiers du service

### III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 : **3 467 633 €** (sans résultat reporté N-1)

#### Répartition des dépenses 2022



La pré-collecte et la collecte en régie des Ordures Ménagères et des emballages recyclables en bacs à couvercle jaune représentent un montant de **879 340 €** (amortissement compris).

Les autres prestations rémunérées pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers auprès de prestataires privés ou par le VALTOM (Art 6 I I) représentent un montant de **1 137 884 €**.

Rappel des principales prestations concernant la collecte des emballages et le transfert des déchèteries :

- Collecte, transfert des colonnes verre – Paprec Auvergne : 47 620 €
- Collecte, transfert des colonnes emballages – Paprec Auvergne : 56 392 €
- Transfert des bennes des déchèteries jusqu'aux centres de traitement – Paprec Auvergne : 200 674 €
- Tassage de bennes des déchèteries – Ets GARRAUD et BOURDUGE TP : 9 000 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux – CHIMIREC : 10 826 €
- Traitement des Ordures Ménagères (VALTOM) : 484 577 €
- Traitement des encombrants (VALTOM) : 167 783 €

### III.2.2. Recettes de fonctionnement

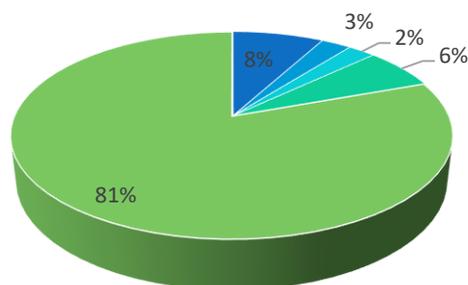
Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2022 : **3 467 983 €** (sans résultat reporté N-1)

## Rappel des principales recettes :

- REOM : 2 618 694 €
- Remboursement exploitation Quai de transfert pour le VALTOM (forfait 6,47€HT/t) : 27 879 €
- Remboursement frais réel suivi post-exploitation ISDND pour le compte du VALTOM : 29 004 €
- Soutien CODOEC (1<sup>er</sup> semestre 2022) : 33 750 €
- Participation de la Communauté de Communes Marche en Combrailles en Aquitaine (déchèterie de Giat) : 39 770 €
- Remboursement frais réel broyage des branches sur le SICTOM des Combrailles : 307 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : **474 853 €** dont :
  - Aides versées par CITEO (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 171 203 €
  - Aides versées par OCAD3E / Recylum : 17 621 €
  - Aides versées par ECO MOBILIER (2<sup>ème</sup> semestre 2021 et 1<sup>er</sup> semestre 2022) : 22 386 €
  - Aides versées par ECO TLC : 1 822 €
  - Aides versées par ECODDS (soutien 2021) : 4 172 €
  - Aides versées pour la collecte et valorisation du verre : 16 881 €
  - Vente des bouteilles plastiques (option Reprise) - VALORPLAST : 83 841 €
  - Vente des emballages en acier Arcelor Mittal : 7 274 €
  - Vente des emballages en aluminium Regeal Affimet : 2 708 €
  - Vente des briques alimentaires - REVIPAC : 90 €
  - Vente des gros magasin- Ets Paprec France : 1 310 €
  - Vente du cartonnettes collecte sélective - REVIPAC : 20 919 €
  - Vente Papier et Journaux mag collecte sélective – Ets Norske Skog : 40 734 €
  - Vente ferrailles et batteries collectés en déchèteries (reversement 100% VALTOM) manque 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 : 27 232 €
  - Vente du carton collecté en déchèteries et en collecte sélective (REVIPAC) : 44 567 €

	Financement du service	Recettes 2017 en Euros	Recettes 2018 en Euros	Recettes 2019 en Euros	Recettes 2020 en Euros	Recettes 2021 en Euros	Recettes 2022 en Euros
COLLECTE	CITEO	142 806	102 439	184 944	152 108	161 518	171 203
	Eco Folio	18 976					
	Ventes de matériaux	65 071	72 036	68 473	62 078	91 694	190 664
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)	(REOM)
	Aides Eco Systèmes (D3E)	15 600	15 337	14 810	16 343	16 112	17 621
	Aides Eco DDS	3 795	-	4 237 (2018)	(report 2021)	6 182	4 172
	Aides Eco Mobilier	18 976	14 763	21 249	17 173	28 168	22 386
	Ventes de matériaux	24 988	40 944	28 813	22 599	48 603	54 852
	Accès EPCI extérieur	20 658	22 432	27 966	35 206	35 324	39 770

### Répartition des recettes 2022



- Ventes de matériaux et autres produits
- Subventions
- REOM
- Prestations à des tiers
- Soutiens des éco-organismes

Agréments :

Le SYDEM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages :       CITEO       Adelphe  
 barème C     barème D     barème E     barème F

Date de signature : 6 mars 2018 (2018 /2022)

Identification du signataire :  SYDEM       EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Option « Filière » : aluminium, acier

Option « Filière » : cartons, cartonnets et briques alimentaires: Revipac

Option « Filière » : Bouteilles plastiques : Valorplast

Pour les imprimés (CITEO) :  oui       non

Date de signature : 07 mai 2018 (2018/2022)

Identification du signataire :  SYDEM       EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE :       Ecologic       Ecosystèmes  
 ERP       Recylum

Date de signature : Janvier 2020

Identification du signataire :  SYDEM       EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Articles de sports et de loisirs et Articles de bricolage et de jardin thermiques

Ecologic       Ecosystèmes  
 ERP       Recylum

Date de signature : 22 décembre 2022

Identification du signataire :  SYDEM       EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI :      DASTRI

Date de signature : janvier 2019

Identification du signataire :  SYDEM       EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets dangereux :      ECO DDS

Date de signature : 16/11/2018 (avenant 2022)

Identification du signataire :  SYDEM       EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles :

ECO TLC/Refashion

Date de signature : janvier 2020

Identification du signataire :  SYDEM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets d'ameublement :

ECO MOBILIER

Date de signature : janvier 2019

Identification du signataire :  SYDEM

EPCI de traitement (VALTOM)

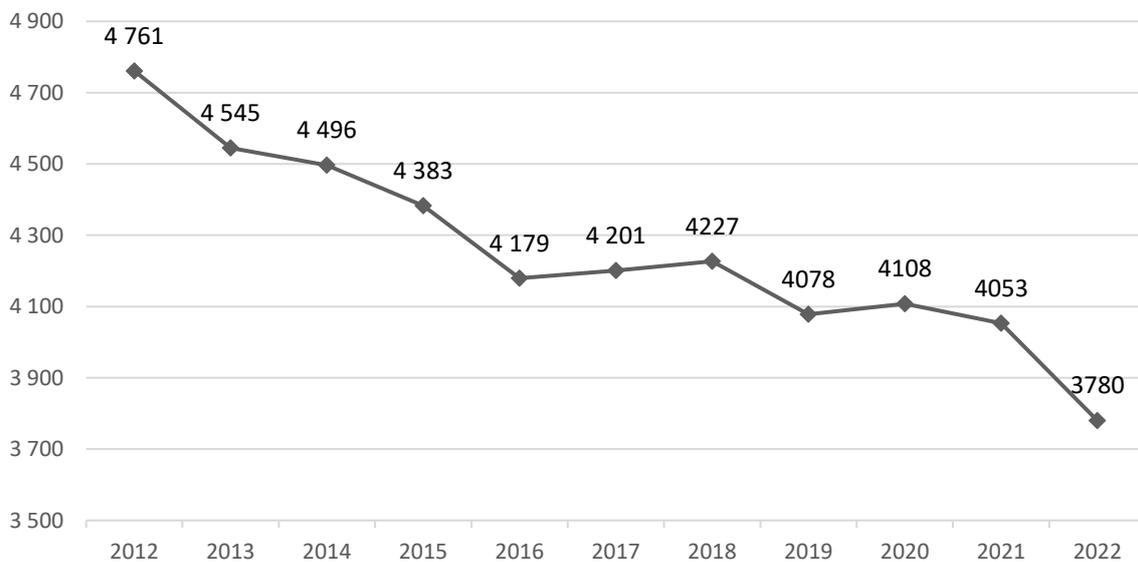
## IV LES CHIFFRES CLES

### IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

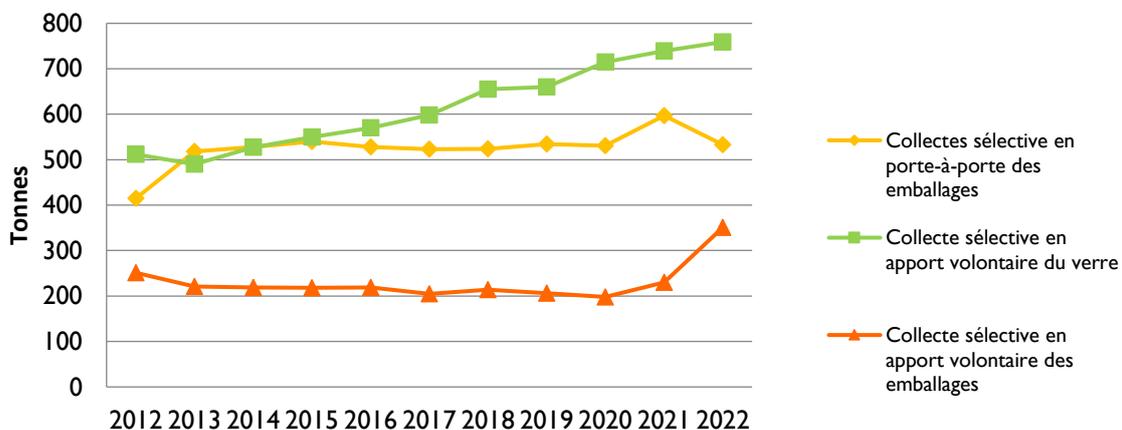
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte des ordures Ménagères résiduelles (tonnes)	4 545	4 496	4 383	4 179	4 201	4 227	4 078	4 108	4 053	3 780
Collecte des ordures ménagères résiduelles (kg/hab/an)	246,84	245,61	240,24	229,41	231,33	232,79	224,09	225,43	222,29	207,15
Collectes sélectives en porte-à-porte des emballages (tonnes)	518	528	540	528	523	524	534	531	597	532
Collectes sélectives en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	28,13	28,84	29,60	28,98	28,80	28,86	29,34	29,14	32,74	29,14
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	490	527	550	570	598	655	660	715	739	759
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	26,61	28,79	30,15	31,29	32,93	36,07	36,27	39,24	40,53	41,59
Collecte sélective en apport volontaire (multimatériaux) (tonnes)	221	219	218	219	205	214	206	198	230	351
Collecte sélective en apport volontaire (multimatériaux) (kg/hab/an)	12	11,96	11,95	12,02	11,29	11,78	11,22	10,86	12,62	19,23
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	13	11	13	16	8	24	9	19	31	21
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,71	0,60	0,71	0,88	0,44	1,32	0,49	1,04	1,7	1,15
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (tonnes)	27	62	92	96	131	105	108	85	84	74
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (kg/hab/an)	1,47	3,39	5,04	5,27	7,21	5,78	5,94	4,66	4,61	4,05
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>5 814</b>	<b>5 843</b>	<b>5 796</b>	<b>5 608</b>	<b>5 666</b>	<b>5 749</b>	<b>5 595</b>	<b>5 656</b>	<b>5 734</b>	<b>5 516</b>
<b>TOTAL (kg/hab/an)</b>	<b>315,75</b>	<b>319,20</b>	<b>317,69</b>	<b>307,86</b>	<b>312,00</b>	<b>316,61</b>	<b>307,45</b>	<b>310,38</b>	<b>314,48</b>	<b>302,28</b>
<b>Taux de valorisation</b>	<b>21,78%</b>	<b>76,85%</b>	<b>76,53%</b>	<b>77,64%</b>	<b>77,20%</b>	<b>77,94%</b>	<b>78,13%</b>	<b>78,22%</b>	<b>78,79%</b>	<b>77,40%</b>

**Les ratios de collecte d'ordures ménagères sont en baisse de 7%, pour arriver au niveau des ratios de collecte 2021 des autres syndicats de collecte de typologie rural de la Région Auvergne Rhône Alpes.**

### Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles



### Collecte des emballages à domicile et en Apport Volontaire

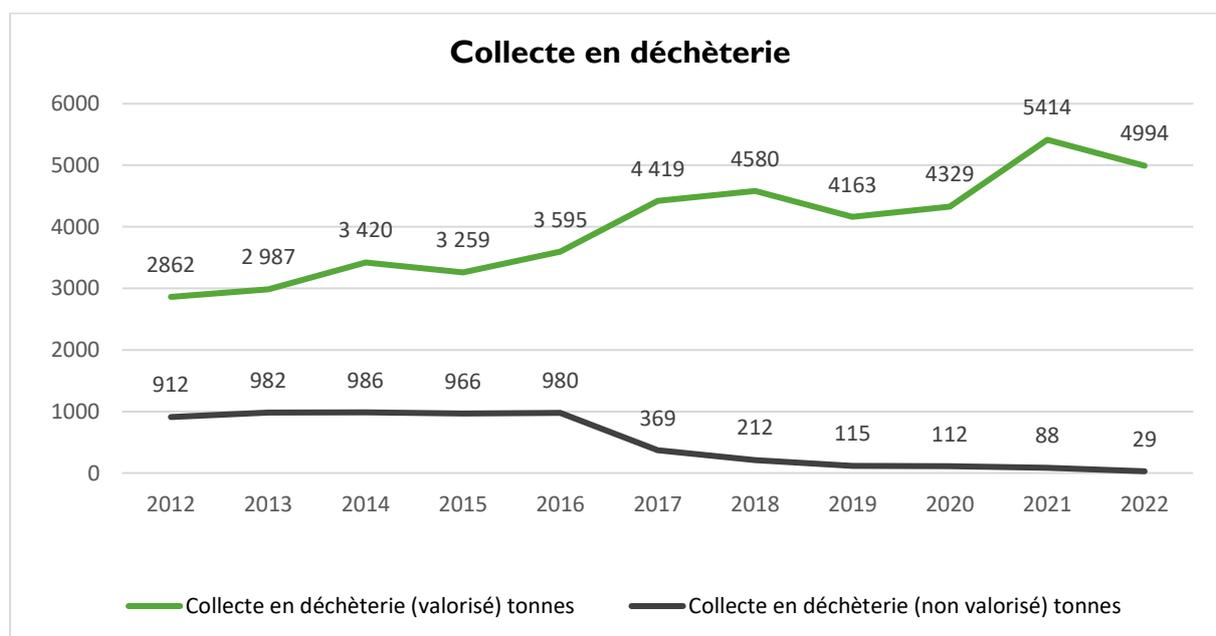


**On constate une augmentation de + 3 kg/hab d'emballages et papiers et +1 kg/hab de verre collectés par rapport à l'année 2021.**

## IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2013	2014	2015	2016	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte en déchèterie (valorisé) tonnes	2 987	3 420	3 259	3 595	4 580	4 163	4 329	5 414	4 994
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	162,22	186,83	178,63	197,35	252,23	228,74	237,56	296,93	273,67
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	982	986	966	980	212	115	112	88	29
Collecte en déchèterie (non valorisé) (kg/hab/an)	53,33	53,86	52,95	53,80	11,68	6,34	6,15	4,83	1,59
<b>TOTAL (tonnes)</b>	<b>3 969</b>	<b>4 406</b>	<b>4 225</b>	<b>4 575</b>	<b>4 792</b>	<b>4 278</b>	<b>4 441</b>	<b>5 502</b>	<b>5 023</b>
<b>TOTAL (kg/hab/an)</b>	<b>215,55</b>	<b>240,73</b>	<b>231,58</b>	<b>251,15</b>	<b>263,91</b>	<b>235,07</b>	<b>243,70</b>	<b>301,76</b>	<b>275,26</b>
Taux de valorisation	75,26%	77,62%	77,14%	78,58%	89,92%	90,44%	85,44%	90,95%	90,88%

**En 2022, on constate une baisse des apports en déchèteries, pour arriver au niveau des ratios de collecte 2021 des autres syndicats de collecte de typologie rurale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**



## IV.3. Quantités totales des Déchets Ménagers et Assimilés DMA (en tonnes)

	2013	2014	2015	2016	2018	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution /2021
Déchets valorisés	4 254	7 910	7 695	7 949	8 793	8 790	8 240	8 398	9 522	8 835	
Déchets non valorisés	5 529	2 339	2 326	2 234	1 611	1 751	1 633	1 699	1 725	1 717	
<b>TOTAL</b>	<b>9 783</b>	<b>10 249</b>	<b>10 021</b>	<b>10 183</b>	<b>10 454</b>	<b>10 541</b>	<b>9 873</b>	<b>10 097</b>	<b>11 247</b>	<b>10 552</b>	<b>-6,18 %</b>

#### IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets valorisés	229,67	432,12	421,78	436,37	474,12	484,08	452,80	460,85	522,24	484,16
Déchets non valorisés	300,17	127,78	127,49	122,64	101,54	96,43	89,73	93,23	94,61	94,09
<b>TOTAL</b>	<b>529,84</b>	<b>559,90</b>	<b>549,28</b>	<b>559,01</b>	<b>575,66</b>	<b>580,52</b>	<b>542,53</b>	<b>554,08</b>	<b>616,85</b>	<b>578,25</b>
<b>Taux de valorisation en %</b>	43,35	77,18	76,79	78,06	82,36	83,39	83,46	83,17	84,66	83,72%

Les ratios de DMA 2022 (hors gravats) soit 521 kg/hab/an sont similaires aux ratios 2021 des autres syndicats de collecte de typologie rurale de la Région Auvergne Rhône Alpes.

#### IV.5. Coût moyen du service par habitant

Coût aidé (hors TVA) : Ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Répartition Coût aidé HT (€/hab)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Autres services (huile moteur)
2017	73	1	14	33	0
2018	74,20	1,15	12	36,48	0,07
2019	66,23	1,05	9,45	38,81	0,18
2020	71,91	1,80	11,07	41,60	0,54
2021	76,75	1,81	12,66	42,03	0,86
2022	76,34	2,33	9,34	45,89	0,05

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût aidé (€ HT)	118,12	120,32	119,08	121,16	123,90	115,72	126,93	134,18	134,15
Evolution	-	+1,84%	-1,03%	+1,75%	+2,26%	- 6,60%	+ 9,69%	+ 5,71%	-0,22%

#### IV.6. Contribution moyenne par habitant

Contribution = Somme perçue auprès des habitants

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	117,94	118,94	124,18	130,81	130,56	132,15	131,09	133,29	143,52

## V Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

### V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

#### V.1.1. Prévention de la production de déchets

##### Réduction de la production de biodéchets

Afin de respecter la «loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire » de 2020 qui fixe l'échéance française de la généralisation du tri à la source, au **31 décembre 2023** pour tous, le SYDEM continue la distribution de composteurs individuels et la mise en place de composteurs collectifs afin de permettre aux usagers de retirer leur biodéchets de leur poubelle grise.

##### ❖ Compostage individuel

En 2022, la mise à disposition gratuite d'un composteur individuel voté par le Comité Syndical en 2021 (contre 1h de formation et à raison d'un composteur par foyer) s'est poursuivie.

**329 composteurs** ont été distribués en 2022. (vs 340 en 2021 et 145 en 2020)

Cela représente **1777 composteurs individuels** installés sur le territoire depuis 2010.

Afin de relancer la dynamique, le pôle Prévention a proposé de délocaliser les formations sur les communes afin d'aller à la rencontre des usagers plus éloignés de la structure administrative.

Pour les personnes ne souhaitant pas suivre la formation ou souhaitant obtenir un second composteur), il est toujours proposé d'acquérir un composteur pour des tarifs préférentiels. (34,80€ pour les petits modèles et 41,10€ pour les grands modèle).

Indicateurs de flux de déchets évités\* : **environ 200 tonnes de biodéchets ont été évitées en 2022** grâce au compostage individuel. (Référence : 54kg/an/hab ; moyenne de 2,18 pers/foyer)



*l petit composteur en plastique  
l petit composteur en bois*

### ❖ **Compostage partagé :**

Une convention de coopération avec les communes définit les axes de coopération (3 axes : mise à disposition du broyeur par le SYDEM ; gestion des plateformes de broyage du SYDEM ; mise en place des projets de composteurs de quartier) et les rôles et responsabilités des 2 parties.

4 projets ont été réalisés durant l'année pour les composteurs de quartiers :

- Saint-Bonnet-près-d'Orcival – Bourg
- Saint-Ours – Bourg côté commerces
- Saint-Ours – Bourg derrière d'église
- Villossanges – Le bourg



*Inauguration Villossanges*

2 projets ont été réalisés durant l'année pour les composteurs en établissements :

- Pontgibaud – Terrain municipal avenue de la gare
- Saint-Ours – SYDEM

1 projet a été réalisé durant l'année pour les composteurs pédagogiques :

- Gelles - Ecole

### ❖ **Animations :**

Le SYDEM a réalisé des animations grand public pour promouvoir le compostage :

- Tous au compost : distribution de compost :
  - Mercredi 30 mars 2022 à la déchèterie de Giat
  - Jeudi 31 mars 2022 à la plateforme de branches de Pontaurmur
  - Samedi 2 avril 2022 à la plateforme de branches de St-Ours
  - Mercredi 6 avril 2022
- Café compost animation avec Thierry Dalbavie le samedi 18 juin 2022
- Marché aux plants de Bromont et Cisternes-la-Forêt

- Rendez-vous au jardin au Château Dauphin à Pontgibaud dimanche 5 juin 2022
- Soirée dédiée aux référents de site

## Réduction de la production de déchets végétaux

### ❖ Déploiement des opérations de broyage

Le SYDEM Dômes et Combrailles poursuit ses actions afin de diminuer les quantités de déchets verts collectés sur l'ensemble des déchèteries.

### Subvention pour l'achat de broyeur individuel

Il accorde toujours des subventions pour favoriser l'achat de broyeur individuel. Cette subvention est réservée pour les habitants du territoire du SYDEM Dômes et Combrailles s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à hauteur de 30% du montant toutes taxes comprises pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux. La subvention est plafonnée à 150 € pour un achat individuel et à 300 € pour un achat groupé pour inciter à l'achat collectif.

<b>Nombre de subventions versées 2022</b>	<b>Montant total versé 2022</b>
<b>7</b>	<b>1 257 €</b>
(22 en 2021)	(2 285 € en 2021)
(15 en 2020)	(1 740 € en 2020)

### Mise à disposition du broyeur à végétaux du SYDEM auprès des communes :

Le SYDEM met à disposition son broyeur à végétaux à l'ensemble des communes de son territoire. Pour toute demande de l'une des mairies, le SYDEM envoie un agent pour broyer les déchets verts de la commune.

De plus, une convention a été signée avec le SICTOM des Combrailles pour mutualiser l'utilisation du broyeur (prestation facturée).

En 2022, il y a eu 19 interventions de broyage qui ont été réalisées dans les communes.

Tonnage détourné : 170 tonnes  
 Broyat obtenu : 60 tonnes



### Plateformes de broyage de branches :

Le SYDEM a la volonté de mailler le territoire à travers 5 plateformes de broyage de branches :

- 2020/2021 : déchèteries de St-Ours et de Pontaurmur
- 2022 : Ouverture de la plateforme de Nébouzat

- 2023/2024 : Amélioration de la plateforme des Ancizes Comps et réflexion sur la déchèterie de Giat

Le projet de plateforme de branches à Nébouzat permet aux habitants les plus éloignés des 4 déchèteries du SYDEM de trouver une solution locale pour la gestion de leurs branches.

Les travaux ont été réalisés de 2021 à 2022 sur le terrain mis à disposition par la ville de Nébouzat à l'angle de la rue du Stade et de la rue de Pradat à Nébouzat (vers le stade de foot).

Le SYDEM Dômes et Combrailles a bénéficié du soutien de la Région AURA de l'ordre de 70% des dépenses HT.



La plateforme de broyage de branches de Nébouzat a été inaugurée le 24 mai 2022.



La mise en place de plateformes de broyage de branches permet de détourner les branches issues des tailles des particuliers et des communes déposés en déchèteries. Le broyat ainsi produit permettra à terme d'alimenter les composteurs de quartier. Il sera également utilisé pour le paillage des espaces verts des communes et une partie sera redistribuée aux usagers.

**18 interventions** de broyages réalisées sur la plateforme de branches de Nébouzat :

Volume de branches détournées : 462 m<sup>3</sup>

**36 interventions** de broyages réalisées dans les plateformes de branches des déchèteries :

Volume de branches détournées : 1033 m<sup>3</sup>

Quantités de déchets verts détournés des déchèteries en 2022 :

La quantité estimée est d'environ 400 tonnes de branches broyées par le SYDEM (plateformes de broyage de branches + broyage directement auprès des communes).

Il est très compliqué de quantifier les déchets verts broyés détournés par les particuliers grâce à l'achat de broyeurs individuels subventionnés.

### Animation grand public

Une animation, dédiée au grand public, a été organisée le 8 octobre 2022 sur Nébouzat. Un agent du SYDEM a proposé une démonstration de broyage et nous avons fini cette matinée avec une distribution de broyat



### ❖ Gestion de déchets verts et jardinage au naturel

#### Tri des déchets verts au cimetière

La mise en place du tri des déchets verts en cimetière a continué en 2022. 22 projets ont été réalisés durant l'année.



#### Communes concernées par la mise en place du tri des déchets verts au cimetière en 2022 :

Saint Avit, Saint-Etienne, Saint-Georges, Saint-Hilaire, Saint-Jacques-d'Ambur, Saint-Ours-les-roches, Saint-Pierre-le-Chastel, Tralaigues, Giat, La celle, La goutelle, Miremont, Montel de Gelat, Montfermy, Nébouzat, Pontaumur, Aurières, Bromont Lamothe, Ceysnat, Chapdes beaufort, Combrailles et Condat en combrailles.

#### Composteur de cimetière de Bromont-Lamothe

### Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)

Aucune action spécifique n'a été menée durant l'année 2022, en plus de la sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire menée lors des animations auprès des écoles primaires.

## Réduction et tri des emballages et papiers

### Tri des cartons bruns

Mise en place d'une colonne cartons bruns sur la commune de Ceysnat, soit 7 colonnes cartons bruns installées sur le territoire du SYDEM.

### Tri des emballage et papier

En 2022, c'est une trentaine de colonnes emballages en métal qui ont été installées pour un total de 186 colonnes multi-matériaux réparties sur le territoire.

### Tri du verre

Une dizaine de nouvelles colonnes à verre en métal ont été installées sur le territoire du SYDEM afin d'améliorer le maillage, pour un total de 170 colonnes à verre réparties pour le territoire du SYDEM.

Au vu de l'augmentation des prix de collecte du verre en prestation privée, le SYDEM a décidé de reprendre en régie la collecte des colonnes à verre au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Animations grand public

- Semaine européenne du Développement Durable : exposition sur la réduction des déchets en partenariat avec la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans à la bibliothèque de Pontgibaud fin septembre 2022
- Découverte du site Vernéa et de l'ISDND de Puy Long par les élus du SYDEM le 29 octobre 2022



Visite Vernéa

## Réemploi

### Actions de sensibilisation

- Participation au Festival des possibles : 25 mars à St-Georges-de-Mons : Fabrication de produits ménagers maison, de Bee wrap réutilisables et sensibilisation au compostage.



### Sensibilisation des scolaires

Le SYDEM Dômes et Combrailles propose chaque année des animations auprès des jeunes (de l'école maternelle au lycée).

Les animations proposées abordent plusieurs thématiques au choix : le tri sélectif, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la visite d'une déchèterie, les éco-gestes et le réemploi.

Pour l'année scolaire 2022-2023, se sont au total près de **860 enfants** qui ont été sensibilisés au tri et/ou à la prévention des déchets.

Ecoles participantes : Ecole élémentaire et maternelle de Saint-Georges, LPA des Combrailles, Ecole de Saint-Ours, Ecole maternelles des Ancizes, Ecole de Bromont Lamothe, Ecole de Saint-Jacques-D'Ambur, Ecole de Chapdes Beaufort, Ecole d'Aurière.

D'autre part, deux écoles ont été sélectionnées pour bénéficier du programme Etablissements Témoins proposé par le VALTOM sur les sujets suivants : gaspillage alimentaire, compostage, jardinage au naturel, éco-consommation, réemploi, etc. Il s'agit de l'école primaire de Montel de Gelat et l'école élémentaire de Cisternes-la-Forêt.

### Mieux valoriser les déchets des déchèteries

#### Début des travaux d'agrandissement de la déchèterie de Pontaumur

Ces travaux qui sont réalisés par l'entreprise BESANCON vont permettre une mise aux normes et une extension de la déchèterie de Pontaumur.

L'objectif est d'améliorer le tri à travers la mise en place de nouvelles bennes (plâtre...) et pouvoir accueillir de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du producteur) en 2023.

### Huile alimentaire

Après les déchèteries des Ancizes Comps et Saint Ours, un troisième point de collecte des huiles alimentaires a été ajouté à la déchèterie de Pontaugur.

Les usagers peuvent déposer leurs huiles avec leur contenant directement dans le conteneur dédié à cet effet. Le traitement de ces huiles est assuré par un prestataire spécifique et elles sont valorisées pour en faire du biodiesel.



### Filière gravats - Gestion de l'amiante

Un dépôt d'amiante dans nos déchèteries a un coût important pour la collectivité : pour toute suspicion d'amiante, la benne gravats présentée est refusée par le prestataire qui traite et valorise les matériaux apportés (réalisation de concassé pour le BTP).

La benne ainsi refusée est dépolluée de l'amiante avant que les gravats et l'amiante liée soient envoyés sur des exutoires spécifiques et appropriés. Coût par benne : 4 500€ HT.

Afin d'éviter cela, le SYDEM prend des mesures depuis plusieurs années :

- formation des agents de déchèterie à la reconnaissance de l'amiante,
- formation de 2 agents à la manipulation de l'amiante,
- 4 collectes par an gratuites de l'amiante liée pour les particuliers (une fois par an et par foyer pour un apport de 100kg maximum)
- Ajout d'une trémie avant la benne permettant un pré-tri des apports effectués par les usagers avant déversement dans la benne gravats (déchèterie des Ancizes)
- Sanctions financières lorsque les personnes qui ont déposé de l'amiante dans nos déchèteries ont pu être identifiées



Dorénavant, **2 agents sont donc habilités à manipuler de l'amiante** lorsque des dépôts sauvages sont constatés.

Cela nécessite un équipement de protection individuelle complet et le respect d'un mode opératoire strict.

En juin 2022, des tests d'empoussièrement ont été réalisés sur l'agent manipulant l'amiante afin de vérifier que le taux réglementaire d'exposition de l'agent respecte les normes.

## Economie circulaire : création d'une dynamique avec les acteurs économiques

Un partenariat avait été signé avec la CRMA (Chambre régionale des métiers de l'artisanat) en septembre 2020 dans le cadre de l'action « TPE/PME gagnantes sur tous les coûts ».

Objectif : accompagner 5 artisans de l'alimentaire à la réduction des déchets par la réalisation d'un diagnostic de flux (eau, énergie, déchets), un accompagnement pour une réduction à la source et une recherche des exutoires pour valoriser au mieux les biodéchets produits. Diagnostics réalisés en mai et juin 2021.

Artisans participants : restaurant des Volcalodges à Saint-Pierre-le-Chastel, boulangerie de La Goutelle, boucherie de Chapdes-Beaufort, chocolaterie de Pontgibaud, boulangerie des Ancizes.

Bilan (suite à des appels téléphoniques réalisés en mars 2022) : la gestion des déchets n'est pas la priorité des artisans. Aucune action engagée de leur part suite aux recommandations faites par la CRMA, si ce n'est pour trosser d'entre eux le tri des cartons en déchèteries. Leurs retours : infos utiles et intéressantes, mais peu de temps et de moyens pour mettre en œuvre des actions concrètes. Ils ont été plus sensibles à la partie énergie, qui leur permet de réaliser de réelles économies.

### Développer les éco-événements

Le SYDEM Dômes et Combrailles poursuit son action auprès des associations et communes pour diminuer la quantité de déchets qu'elles produisent lors de l'organisation de manifestations.

#### Subventions à l'achat de gobelets réutilisables

Au total, 13 subventions ont été reçues et accordées pour 1 932€ de dépenses pour 2022

#### Prêts pour les associations et les communes

Le SYDEM possède 1500 gobelets réutilisables qu'il prête aux associations ou communes pour leurs événements.

Nombre de prêt en 2022 : 2 (soit 2300 gobelets prêtés).

### **V.1.2. Protection de l'air sur l'ISDND**

- Suivi du réseau de collecte du biogaz des casiers n°1 et n°2 et suivi de combustion de la torchère.

### **V.1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND**

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m<sup>3</sup>/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral.

### **V.1.4. Protection des paysages**

- Entretien et fauchage des espaces verts

## V.2. Information et surveillance

Les maires, les délégués des communautés de communes et de la communauté d'agglomération adhérentes au SYDEM sont informés du fonctionnement du SYDEM Dômes et Combrailles par les Comités Syndicaux (comptes rendus).

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors du Comité Syndical, puis transmis aux communes et communautés de communes par voie dématérialisée. Le RPQS est disponible en ligne sur le site internet du SYDEM.

La lettre d'information du SYDEM « Le Mag » est transmis une fois par an dans les boîtes aux lettres des usagers.

Le VALTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité annuel sur l'ISDND de Miremont.

## VI CONCLUSIONS

### Les principales évolutions en 2022

- Changement du nom du syndicat et de l'identité graphique du syndicat (Logo)
- Suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (signature du CODOEC avec le VALTOM)
- Continuité du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SYDEM
  - Sensibilisation et mobilisation des communes autour du STGDO,
  - Mise en place de composteurs de quartier,
  - Distribution des composteurs individuels de jardin
  - Ouverture de la plateforme de branches de Nébouzat (juin 2023)
- Développement de la collecte des emballages en Apport volontaire avec amélioration du maillage du territoire par la mise en place d'environ 40 nouvelles colonnes (emballages/verre)
- Réalisation de travaux de mise en conformité réglementaire suite aux diagnostics et aux contrôles périodiques de l'APAVE sur les 4 déchèteries du SYDEM : Début des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la déchèterie de Pontaurmur
- Validation de la mise en place de nouvelles filières REP en déchèteries (jouets/Articles de sports et de loisirs, Articles de bricolages et de jardins (thermiques ou non), outillages du peintre...)
- Audit de suivi n°1 de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches et des 4 déchèteries selon la nouvelle norme ISO 14001 :2015

- Vote favorable pour la mise en œuvre de la tarification incitative sur le territoire du SYDEM (Comité syndical du 23 novembre 2022).

### **Les projets du SYDEM en 2023**

- Révision du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (CODOEC signé avec le VALTOM)
- Continuité du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SYDEM
  - Sensibilisation et mobilisation des communes autour du STGDO,
  - Mise en place de composteurs de quartier,
  - Distribution renforcée des composteurs individuels de jardins
- Reprise en régie de la collecte des colonnes à verre (janvier 2023) et des colonnes multi-matériaux (juillet 2023)
- Réalisation de travaux de mise en conformité réglementaire suite aux diagnostics et aux contrôles périodiques de l'APAVE sur les 4 déchèteries du SYDEM
  - ✓ Fin des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la déchèterie de Pontaurmur
  - ✓ Etude de mise aux normes de la déchèterie des Ancizes Comps
  - ✓ Mise en place des hauts de quai des déchèteries sur les déchèteries des Ancizes Comps et de Pontaurmur
- Audit de suivi de suivi n°2 de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches et des 4 déchèteries selon la nouvelle norme ISO 14001:2015.

St Ours, le 4 octobre 2023.

Le Président du SYDEM

Laurent BATTUT

